

<p>D 25-91</p> <p>CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal qu'en raison du départ d'un agent en détachement dans une administration d'Etat, il convient de prévoir son remplacement au service « voirie ».

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique en vue du recrutement d'un nouvel agent et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 10 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20251217-D5-91-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025